

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE CHAUVE

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/374 en date du 7 janvier 2020, une consultation du public est prévue à la mairie de CHAUVE, pendant une période de quatre semaines du lundi 3 février 2020 au vendredi 28 février 2020 inclus, portant sur la demande présentée par le GAEC LE BOIS JOLY en vue de procéder à l'extension de l'élevage de vaches laitières qu'il exploite à Chauvé au lieu dit Le Grand Bois Joly.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 17 janvier 2020, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Chauvé, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Chauvé, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.